

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES HAUTS DU VAL DE SAÔNE

Séance du 4 DECEMBRE 2018

Romain MOLLIARD

Président

Maire de Combeaufontaine

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les délégations du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire selon
la délibération N°52/2014 du 4 juin 2014,

L'an deux mille dix-huit, le quatre décembre à dix-huit heures, les
membres du Bureau de la Communauté de Communes des Hauts du Val
de Saône, dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la salle
de réunion de la Maison des Services à Jussey.

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Département de la
Haute-Saône

Étaient présents Mesdames et Messieurs les membres du Bureau
communautaire :

NOMBRE DE
MEMBRES

Afférents : 11
En exercice : 11
Ont pris part : 11

Date de la
convocation :
27/11/2018
Date d'affichage :
12/12/2018

Romain MOLLIARD	Président
Jean-Luc QUIVOGNE	1^{er} Vice-Président
Viviane CARSANA	2^{ème} Vice-Présidente
Lydie BILICHTIN	3^{ème} Vice-Présidente
Sylvain SAINT AVIT	4^{ème} Vice-Président
Christine LITZLER	5^{ème} Vice-Présidente
Serge BRESSON	6^{ème} Vice-Président
Loïc RACLOT	7^{ème} Vice-Président
Jean-Pol GIROD	8^{ème} Vice-Président
Francine DE PAOLA	9^{ème} Vice-Présidente
Nicolas PIERRE	10^{ème} Vice-Président

La présidence de séance est assurée par Monsieur Romain MOLLIARD.

Le Bureau communautaire choisit pour secrétaire de séance : Lydie BILICHTIN

B 46/2018 : OPAH : SUBVENTION POUR DES DOSSIERS « HABITER MIEUX » et « AUTONOMIE »

Monsieur le Président présente aux membres du Bureau plusieurs dossiers de demandes
de subventions dans le cadre de l'OPAH :

un dossier déposé par un propriétaire pour la réservation de subvention dans le cadre de
l'OPAH – Habiter Mieux – **POIRSON Pierre**
montant des travaux : 14 556.00 € / Subvention proposée : 500 €

un dossier déposé par un propriétaire pour la réservation de subvention dans le cadre de
l'OPAH – Habiter Mieux – **NORMAND Jean**
montant des travaux : 12 461.65 € / Subvention proposée : 500 €

un dossier déposé par un propriétaire pour la réservation de subvention dans le cadre de
l'OPAH – Habiter mieux – **DODU Philippe**
montant des travaux 22 030.70 € / Subvention proposée : 500 €

un dossier déposé par un propriétaire pour la réservation de subvention dans le cadre de l'OPAH – Autonomie – **MOYRET Roland**
montant des travaux 9 268.00 € / Subvention proposée : 500 €

un dossier déposé par un propriétaire pour la réservation de subvention dans le cadre de l'OPAH – Habiter Mieux – **PERRIN Bernard**
montant des travaux : 20 788.36 € / Subvention proposée : 500 €

Après en avoir délibéré, le Bureau accepte ces propositions et autorise le Président à signer les actes nécessaires à la bonne exécution des dossiers.

Voté à l'unanimité.

B 47/2018 : RECRUTEMENT D'UN TECHNICIEN CHARGE DE L'ETUDE DES PRISES DE COMPETENCES « EAU ET ASSAINISSEMENT »

Monsieur le Président de la CCHVS rappelle aux membres du Bureau Communautaire la nécessité de recruter un technicien chargé de l'étude des prises de compétences eau et assainissement.

M. le Président rappelle que cet agent doit être recruté sous un contrat de droit privé et propose aux membres du Bureau de l'autoriser à recruter un agent contractuel de droit privé pour une durée d'un an à compter du 01.01.2019, pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures (temps complet).

Les membres du Bureau, après délibération :

- Approuvent la proposition de M. le Président,
- Autorisent M. le Président ou son délégué à signer tous les documents afférents à ce dossier

Voté à l'unanimité.

B 48/2018 : SUBVENTION A LA CROIX ROUGE DE HAUTE-SAONE

Monsieur le Président présente aux membres du Bureau la demande de subvention de la Croix Rouge de Haute-Saône.

Après en avoir délibéré, le Bureau décide de verser une subvention de 300 € à la Croix Rouge de Haute-Saône et autorise le Président à signer les actes correspondants.

Voté à l'unanimité.

B 49/2018 : CONVENTION AVEC LE CDG 70 POUR UNE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

M le Président propose aux membres du Bureau Communautaire de demander au CGD 70 un accompagnement en gestion des ressources humaines.

Après délibération, les membres du Bureau valident cette proposition et autorisent le Président à signer la convention avec la CDG 70.

Voté à l'unanimité.

Romain MOLLIARD

